



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 23370

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mesure de privatisation de la société centrale pour l'équipement du territoire (SCET). Il aimerait être informé des modalités précises de celle-ci ainsi que des perspectives d'avenir que prévoit le Gouvernement pour la SCET.

Texte de la réponse

La société centrale pour l'équipement du territoire (SCET), filiale de la Caisse des dépôts, fait actuellement partie du groupe Icade (ex-SCIC) au sein de la Caisse des dépôts-développement, la holding de services et d'ingénierie de la Caisse des dépôts et consignations. La réputation acquise depuis un demi-siècle par la SCET auprès du monde des collectivités locales est avérée, notamment en matière de partenaire des sociétés d'économie mixte. Elle a su également apporter une valeur ajoutée éprouvée et reconnue dans le domaine du conseil et des prestations d'expertise technique aux collectivités territoriales. Les collectivités locales connaissent depuis plusieurs années des évolutions importantes tant sur le plan réglementaire que financier. L'approfondissement de leur autonomie financière et la perspective d'élargissement de leurs champs d'intervention nécessitent parallèlement que des structures de conseil et d'expertise soient à même de répondre aux demandes qui se font jour. Accusant un certain retard face à ces évolutions, la SCET doit aujourd'hui poursuivre les efforts entamés dans le cadre d'un plan de redressement lancé il y a deux ans pour offrir aux collectivités territoriales la meilleure expertise dans le nouveau cadre qui est le leur. C'est ainsi que l'entreprise créera les conditions favorables pour retrouver la place qui a traditionnellement été la sienne depuis une cinquantaine d'années auprès des collectivités locales. Ce plan passe par une implication plus grande et une responsabilisation accrue des collaborateurs de l'entreprise pour lesquels une participation au capital de l'entreprise est envisagée. Enfin, la proposition de reprise par le groupe privé Alpha n'a pas abouti.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23370

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6158

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 8973